

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 003-685/11/CC

■ Approbation des statuts de l'Agence Locale de l'Energie (ALE) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

DEESV 11/6853/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) s'est engagée, par délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009, dans l'élaboration de son Plan climat communautaire. Cette démarche a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en place d'une politique d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, des actions concrètes ont déjà été engagées, parmi lesquelles la réalisation d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'une Agence locale de l'énergie (ALE) sur le territoire communautaire, conduite dans le cadre du programme AGIR, cofinancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une première délibération (DDIP 004-2143/10/CC), du 28 juin 2010, a permis d'acter le principe de création de cette ALE.

Il est ainsi rappelé que l'ALE sera une association à but non lucratif de type loi 1901, dédiée aux questions énergétiques pour l'ensemble du territoire et de ses acteurs, et qui aura pour vocation d'être :

- un outil d'information, de communication et d'aide à la décision de proximité,
- un lieu d'animation et d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie,
- un relais des politiques énergétiques européennes, nationales et locales auprès des consommateurs.

Les statuts, la gouvernance et le budget prévisionnel de la future structure ayant depuis été précisés, il est proposé d'approuver les statuts de l'ALE, joints au présent rapport.

L'association sera ainsi composée de membres actifs ayant voix délibératives et de membres honoraires sans voix délibérative. Les membres actifs seront associés au sein de quatre collèges :

- Collège A ou collège constitutif composé de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), de la Ville de Marseille et des autres communes,
- Collège B ou collège des partenaires composé notamment par les producteurs, fournisseurs, distributeurs ou grands consommateurs d'énergie (EDF, RTM, SEM, Gaz-de-France, SERAM, GPM, Aéroport de Marseille Provence, etc.),
- Collège C ou collège des organismes publics et privés composé d'organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'énergie, de bailleurs sociaux, universités, organismes consulaires, etc.
- Collège C' ou collège des associations composé d'associations œuvrant dans le domaine de l'énergie.

Les membres honoraires seront regroupés au sein du collège D : autres organismes publics et parapublics (dont ADEME, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Général des Bouches-du-Rhône), associations œuvrant dans le domaine du logement, des transports et de l'environnement, associations de consommateurs, personnalités qualifiées, etc.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999 ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 sur les modalités d'élaboration du Plan Climat communautaire de MPM ;
- La délibération DDIP 004-2143/10/CC du 28 juin 2010 relative à l'approbation de la création d'une ALE sur le territoire de MPM ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les acteurs locaux ont manifesté un intérêt et des attentes forts pour cet outil jugé nécessaire à la diffusion de la politique énergétique, en complément des actions menées par l'Espace info-énergie existant ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les statuts de l'Agence locale de l'énergie de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ci-annexés.

Article 2 :

Est approuvée la participation de MPM en tant que membre actif au Collège constitutif de l'ALE.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Développement
durable, Plan Climat, Maîtrise de l'énergie,
HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI